

Règlement complémentaire

1. L'épreuve dénommée **POLLEUR - STOUMONT - POLLEUR** se déroule selon les règlements de la R.L.V.B. et est réservée aux coureurs de la catégorie DEBUTANTS.
2. Elle est inscrite au calendrier national R.L.V.B. en classe 1.17 et aura lieu le samedi 12 août 2017.
3. Cette épreuve entre en ligne de compte pour la Topcompétition 2017.
4. Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance ayant à son bord un chef d'équipe qui doit être en possession d'une licence officielle délivrée par sa fédération. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et de préférence à droite de la chaussée, la voiture à l'arrêt.
5. Le Directeur de Course sera Roger WAUCOMONT, rue d'Ensival 68B 4633 Soumagne, Tel: 0473 62 06 13.
6. Le barème des pénalités prévues dans les règlements de la R.L.V.B. sera d'application.
7. Les inscriptions auront lieu de 11H15 à 13h15 à la salle de la Hoëgne, Place Sainte-Sévère 1 à 4910 POLLEUR.
8. Le briefing pour les chefs d'équipe aura lieu à 12H15 à l'école communale Place Sainte-Sévère à Polleur.
9. Toutes les formalités de départ ainsi que la remise des prix se feront à la Salle de la Hoëgne à Polleur, à l'exception du briefing qui aura lieu à l'école primaire, Place Ste-Sévère également.
10. Le ravitaillement est autorisé à partir du 35ème Km et jusqu'à 15 Km de l'arrivée. Mais interdiction de ravitailler à partir de la voiture des Directeurs Sportifs et dans la zone d'arrivée.
11. Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstance exceptionnelle par le collègue des commissaires, en consultation avec l'organisateur.
12. Les 3 premiers coureurs classés à l'arrivée finale et les quatre nouveaux détenteurs des maillots distinctifs sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire qui se tiendra à hauteur de la ligne d'arrivée.
13. Deux voitures neutres contenant du matériel de dépannage rouleront à la place qui leur sera indiquée par les Commissaires de course.
14. Une ambulance et un médecin suivront la course.
15. Les contrôles anti-dopage se feront sous les formes prévues dans les règlements de la R.L.V.B. à l'Ecole communale, Place Ste-Sévère à 4910 POLLEUR.
16. La fréquence radio-tour utilisée sera 160,10625 Mhz sur le canal 2.
17. [Le VC Pollinois adhère à la charte « Vivons Sport » de la Fédération Wallonie-Bruxelles et invite les participants à en faire de même.](#)
18. Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par le Jury des Commissaires de la R.L.V.B.



Avec le soutien du Député provincial
en charge des Sports

POLLEUR -STOUMONT -POLLEUR TOPCOMPETITION DEBUTANTS 2017

SAMEDI 12 août 2017

Itinéraire calculé à la moyenne horaire de 38 km/h

THEUX	POLLEUR : rue Félix Close en face du n° 43: départ officieux en cortège		14H10
	Polleur: pont de l'autoroute : Départ réel	0	14H11
	!!! PASSAGE A NIVEAU !!!	4,1	14H17
	A gauche : direction Spa -N62	4,6	14H18
	Spixhe : à droite direction Becco	4,9	14H18
	GPM 1 : COTE DE BECCO	7,7	14H23
	Becco: village: tout droit	7,8	14H23
	Becco: route du Ménobu: à gauche	9,8	14H26
	Route du Ménobu : 1^{er} point chaud	10,2	14H26
	Hautregard: carrefour à droite – direction Remouchamps N697	10,6	14H27
AYWAILLE	Remouchamps: à gauche – direction Trois-Ponts –N633	15,5	14H35
STOUMONT	Territoire -N633	24,0	14H48
	Targnon -N633 – Hôtel Porte de la Lienne : 2e point chaud	30,5	14H49
	Stoumont : à gauche - direction Spa -N606	32,6	15H02
	GPM 2 : COTE DE LA VECQUEE	35,8	15h07
THEUX	Km 39,8: tout droit: direction Spa	40,0	15H14
	Winamplanche !!! DESCENTE DANGEREUSE !!!	41,7	15H16
	Km 41,5 : à gauche: direction La Reid !!! DRAPEAU JAUNE !!!	42,2	15H17
	GPM 3 : COTE DE SUR LE THIER	44,0	15H20
	Maquisart: à gauche direction La Reid !! 3 fois DRAPEAUX JAUNES !!	44,2	15H20
	La Reid: à droite, direction l'église	45,4	15H22
	La Reid: à droite à l'église	45,6	15H23
	Hestroumont Km 47,3 : !!! bornes jaunes au milieu chaussée !!!	47,3	15H25
	Hestroumont Km 47,7 : !!! bornes jaunes au milieu chaussée !!!	47,7	15H26
	Le Thuron : à gauche - direction Theux -N62	48,8	15H28
	Franchimont-St Roch : à droite - direction Sassor	50,4	15H30
	!!! PASSAGE A NIVEAU !!!	50,5	15H30
	Sassor : à gauche - direction Menobu Road et Fays	52,5	15H36
	Bifurcation: à <u>droite</u> : direction Fays – Route de Sassor	54,5	15h44
	Fays : à gauche ; direction Croix de Fays	56,5	15h46
	GPM 4 : COTE DE LA CROIX DE FAYS		
VERVIERS	Croix de Fays: à droite, rue du Château d'Eau,Transvaal, Filaneux	58.0	15h48
THEUX	Jehanster : carrefour : à gauche - N 640 – avenue R. Lange	59,6	15h50
	A droite, Voie Sarts-Fagnoux	60,3	15h51
VERVIERS	A droite – N 679 – Route des Hautes Fagnes	60,4	15h51
JALHAY	A droite – N 672 – Route de Verviers	61,7	15h53
	A droite – route de Surister	62,5	15h55
	Surister : à droite – N 629 direction Tiège	63,1	15h57
	GPM 5 : COTE DE ROYOMPRES		
	A droite, petite route juste après l'autoroute	66,3	16h02
	Tiège : à droite direction Polleur – N 640	66,5	16h03
THEUX	Polleur : à GAUCHE – Rue Joseph Dossogne	69,5	16h09
THEUX	Polleur : ARRIVEE : rue Félix Close, n° 43	70.2	16h10

